



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CEP/131/Add.1
27 juillet 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Treizième session
Genève, 9-11 octobre 2006
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TREIZIÈME SESSION

Additif

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2007-2008

Le secrétariat a élaboré le présent document à l'issue de consultations tenues avec le Bureau du Comité à sa réunion de juin 2006. Le Comité voudra peut-être l'examiner en vue d'établir son programme et ses méthodes de travail.

Chaque activité du programme devrait tenir compte de l'engagement des pays membres et de leur volonté de contribuer à sa mise en œuvre en termes de compétences et de ressources humaines et financières.

Le secrétariat informera le Comité de la situation du Fonds d'affectation spéciale telle qu'elle se présente en octobre 2006. Le Fonds apporte une aide aux représentants des pays répondant aux critères voulus pour qu'ils puissent participer aux sessions du Comité. Il faut que les pays membres continuent de verser des contributions au Fonds pour permettre une large participation de toute la région aux sessions.

Le Comité pourrait:

- a) Prendre note des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques énoncés dans le document intitulé «Futures orientations stratégiques de la CEE concernant l'environnement» (CEP/2003/25);
- b) Examiner et adopter son programme de travail pour 2007-2008 sur la base du présent projet;
- c) Demander aux gouvernements de verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale.

SOUS-PROGRAMME 01 – ENVIRONNEMENT

Le Comité des politiques de l'environnement réalise des activités conformément aux objectifs stratégiques énoncés dans le texte des «Futures orientations stratégiques de la CEE concernant l'environnement», adopté en 2003 pour structurer et adapter son programme de travail au cours des cinq à dix années à venir.

Les activités prévues dans le projet de programme de travail pour la période 2007-2008 se rapportent aux grands processus et objectifs stratégiques suivants:

1. Préparation de la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», qui doit se tenir à Belgrade en 2007.

Objectif 1: Contribuer au processus «Un environnement pour l'Europe» – activités 4 et 7.

2. Études de performance environnementale (EPE) et surveillance de l'environnement.

Objectif 2: Améliorer la gestion de l'environnement – activités 1 et 2.

3. Suivi des conventions et protocoles régionaux relatifs à l'environnement et appui à ces instruments.

Objectif 3: Rendre les instruments juridiques internationaux plus efficaces – activité 3.

4. Suivi régional d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

Objectif 5: Contribuer à l'édification au niveau régional du pilier environnemental du développement durable – activités 5 et 6.

5. Promotion de synergies intersectorielles grâce à la coopération avec d'autres organes subsidiaires principaux de la CEE et d'autres organisations internationales.

Objectif 4: Intégrer les préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles – activité 8.

ACTIVITÉ 1

ÉTUDES DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE (EPE)

La deuxième série d'études de performance environnementale se poursuivra sur la base des recommandations adoptées par la cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», tenue à Kiev (2003), et par le Comité. Tous les pays membres de la CEE qui ne sont pas membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) peuvent faire l'objet d'une étude. Les études de la deuxième série seront axées sur les besoins particuliers des pays, l'accent étant mis sur l'intégration (développement durable), l'exécution et le financement. L'objectif est également d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC).

Par ailleurs, conformément à la décision prise par le Comité, les pays ayant fait l'objet d'une première étude sont invités à soumettre volontairement des rapports d'étape sur la mise en œuvre des recommandations issues de cette étude, et ce dans un délai de trois ans à compter de l'achèvement de celle-ci.

Travail fait

Le Groupe d'experts des EPE a continué de fournir des conseils et un appui pour la préparation et la réalisation des EPE, de procéder à une évaluation détaillée de ces études avant l'examen collégial effectué par le Comité, et de communiquer au Comité les résultats de cette évaluation.

Le deuxième projet d'EPE mis au point pour l'Ukraine sera examiné par le Comité à sa treizième session. Le Comité envisagera d'adopter les recommandations énoncées dans le projet de rapport à l'intention de ce pays. Il sera aussi saisi des rapports d'étape sur les progrès accomplis dans l'amélioration de l'état et de la gestion de l'environnement en Serbie et au Monténégro, conformément aux recommandations figurant dans leur première étude. Le Comité sera tenu informé des opérations de lancement des EPE de la République de Moldova (juillet 2006) et du Bélarus (septembre 2006).

Travail à faire

Les EPE de deuxième série pour la Serbie et le Monténégro (2006-2007) sont en cours. Les recommandations énoncées dans les rapports feront l'objet d'un examen collégial à la session extraordinaire du Comité, en juin 2007, l'objectif étant que l'EPE de la Serbie puisse être publiée avant la Conférence de Belgrade.

Le Kazakhstan et l'Arménie ont demandé à être les prochains pays à faire l'objet d'une étude. Les deuxièmes EPE achevées seront officiellement présentées, à la demande des pays concernés, une fois qu'elles auront été traduites dans les langues nationales. En 2007, des opérations de lancement sont prévues pour les EPE de l'Ukraine, de la Serbie et du Monténégro.

ACTIVITÉ 2

SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement continuera de renforcer les capacités d'information et d'observation dans les pays de l'EOCAC, en privilégiant les domaines mis en avant par les ministres à Kiev, en particulier le volet «surveillance» de la Stratégie environnementale pour ces pays. Il participera à l'élaboration du quatrième rapport d'évaluation de l'état de l'environnement pour la Conférence de Belgrade.

Travail fait

À sa sixième session (12-14 juin 2006), le Groupe de travail a examiné le projet détaillé de rapport d'évaluation de Belgrade et les progrès accomplis dans sa rédaction, y compris la coordination avec les activités d'évaluation et de collecte de données entreprises dans d'autres instances internationales. Un contrat a été passé avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) en vue de faciliter la participation des pays de l'EOCAC à l'élaboration du rapport.

Le Groupe de travail a examiné et révisé les principes d'application d'un ensemble d'indicateurs environnementaux de base pour les pays de l'EOCAC, ainsi que les recommandations concernant leur mise en œuvre, à présenter à la Conférence de Belgrade. Il a examiné de manière approfondie des mesures visant à améliorer la surveillance de l'environnement et l'établissement de rapports dans ce domaine par les entreprises dans les pays de l'EOCAC, avec la participation des principales parties concernées, notamment les autorités centrales et territoriales (infranationales) chargées de l'environnement, des représentants du monde des affaires et des milieux professionnels, ainsi que les organisations non gouvernementales (ONG) se préoccupant de l'environnement. Le Groupe de travail a passé en revue les systèmes de protection de la qualité de l'air dans les pays de l'EOCAC et a formulé des recommandations sur les moyens de les adapter aux prescriptions internationales (ECE/CEP/AC.10/2006/2).

Travail à faire

Sous réserve que les ressources extrabudgétaires voulues soient disponibles, le Groupe de travail mènera les activités suivantes:

- a) *À sa réunion de novembre 2006*, il examinera les projets de chapitres et de résumé du rapport d'évaluation de Belgrade établis par l'AEE, et le recueil de données sur l'EOCAC que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) doit établir sur la base des directives du Groupe de travail, afin de compléter le rapport de Belgrade. *À sa réunion de début 2007*, il envisagera les activités de promotion à prévoir pour le rapport d'évaluation de Belgrade et les enseignements à retenir de son élaboration;
- b) Il continuera de renforcer les capacités de surveillance de l'environnement et d'établissement de rapports dans ce domaine dans les pays de l'EOCAC et d'Europe du Sud-Est par différents moyens:
 - i) En publiant les Principes d'application des indicateurs de l'état de l'environnement, après leur adoption par le Comité, et en les communiquant, de même que les recommandations relatives à leur mise en œuvre, au Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires en vue de la préparation de la Conférence de Belgrade, pour adoption par les participants à la Conférence;
 - ii) En téléchargeant les descriptifs des indicateurs sur le site Web du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, suivant l'exemple du Système de gestion des indicateurs de l'AEE, en y ajoutant éventuellement les données sur les pays de l'EOCAC recueillies par le PNUE sur la base des principes directeurs;
 - iii) En élaborant des directives pratiques concernant les mesures juridiques, réglementaires, institutionnelles, financières et techniques propres à améliorer la surveillance de l'environnement et la publication d'informations sur l'état de l'environnement par les entreprises (un atelier sera organisé à cet effet du 4 au 6 septembre 2006, en Pologne). Le projet de directives sera transmis à la Conférence de Belgrade pour adoption;

- iv) En mettant au point, éventuellement dans le cadre d'un atelier organisé début 2007, des directives sur l'élaboration de rapports sur l'état de l'environnement à l'échelon territorial (infranational) fondés sur des indicateurs pour les pays de l'EOCAC. Après approbation par le Comité, ces rapports seront soumis à la Conférence de Belgrade pour adoption;
- v) En examinant les nouveaux réseaux de surveillance de l'EOCAC afin de proposer des mesures permettant de les adapter aux prescriptions internationales relatives à l'établissement de rapports.

ACTIVITÉ 3

SUIVI DES CONVENTIONS ET PROTOCOLES DE LA CEE RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT ET APPUI À CES INSTRUMENTS

Depuis les années 70, 5 conventions et 12 protocoles relatifs à l'environnement ont été négociés et adoptés à l'échelle régionale dans le cadre de la CEE. La responsabilité des activités de mise en œuvre incombe aux organes directeurs.

Tous les protocoles sont entrés en vigueur, à l'exception des trois qui ont été adoptés lors de la Conférence ministérielle de Kiev, à savoir le Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale, le Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières et le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants.

Le Comité offre aux représentants des gouvernements et des organes directeurs des conventions un cadre propice à l'échange de données d'expérience concernant la promotion et l'évaluation de la mise en œuvre de ces instruments régionaux relatifs à l'environnement et à la recherche des moyens de mieux les faire respecter. En outre, le Comité apporte s'il y a lieu son appui à l'application des conventions et des protocoles s'y rapportant.

Travail fait

La cinquième réunion informelle des bureaux du Comité des politiques de l'environnement et des organes directeurs des conventions de la CEE relatives à l'environnement s'est tenue le 27 juin 2006 à l'invitation du Président du Comité des politiques de l'environnement. L'objectif était de continuer à mettre en commun des données d'expérience et de chercher des effets de synergie et des domaines de coopération, ainsi que d'évaluer et d'encourager l'application des instruments juridiques relatifs à l'environnement dans la région.

En application des recommandations formulées à la réunion précédente, les débats informels ont porté plus particulièrement sur: a) les préparatifs de la Conférence de Belgrade; b) les résultats du deuxième Forum régional sur l'application des objectifs du développement durable et la suite donnée à ce forum; et c) le questionnaire en ligne permettant de rendre compte de la mise en œuvre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, comme exemple à suivre pour les autres conventions de la CEE relatives à l'environnement.

Travail à faire

Il est prévu de continuer de tenir chaque année des réunions informelles entre le Bureau du Comité et ceux des organes directeurs des conventions. La prochaine doit en principe avoir lieu en juin 2007, et il a été convenu que les participants examineraient la contribution des conventions de la CEE à la Conférence de Belgrade.

ACTIVITÉ 4

STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE POUR LES PAYS D'EUROPE ORIENTALE, DU CAUCASE ET D'ASIE CENTRALE (EOCAC)

La Stratégie environnementale pour les pays de l'EOCAC a pour objet de renforcer les efforts déployés par ces pays pour protéger leur environnement et de faciliter la conclusion d'accords de partenariat et de coopération entre eux et d'autres pays, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes de la région de la CEE.

Les ministres réunis à Kiev ont invité l'Équipe spéciale pour l'application du Programme d'action pour l'environnement («l'Équipe spéciale du PAE») en Europe centrale et orientale à diriger les efforts tendant à faciliter et soutenir la mise en œuvre de la Stratégie. L'Équipe spéciale encourage la réalisation d'objectifs précis de la Stratégie avec le concours de plusieurs autres organisations, dont la CEE et les centres régionaux pour l'environnement (CRE). L'Équipe spéciale du PAE, agissant en coopération avec les organes internationaux compétents et s'appuyant sur les renseignements communiqués par les pays de l'EOCAC, a été priée de tenir le Comité des politiques de l'environnement informé des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Stratégie.

Travail fait

Une conférence réunissant les ministres de l'environnement des pays de l'EOCAC et leurs partenaires s'est tenue à Tbilissi les 20 et 21 octobre 2004 à la fois pour examiner les programmes d'action et les partenariats mis sur pied depuis la Conférence de Kiev en vue d'exécuter la Stratégie environnementale dans ces pays, et pour en stimuler le développement et la mise en œuvre.

Un rapport établissant un cadre de référence pour mesurer les progrès accomplis au regard des objectifs de la Stratégie environnementale a été élaboré fin 2004.

Trois ateliers sous-régionaux, organisés en mai et juin 2005 à Moscou, Almaty et Tbilissi, ont été consacrés aux difficultés rencontrées par les pays de l'EOCAC dans la réalisation de ces objectifs.

L'Équipe spéciale du PAE a mis au point une base de données concernant les partenariats dans les pays de l'EOCAC et un document qui recense les activités menées par les différentes organisations «facilitatrices», y compris la CEE, à l'appui de chaque objectif de la Stratégie.

En mai 2006, une réunion régionale a eu lieu pour examiner la structure du rapport de 2007 sur l'évaluation de l'état d'avancement de la Stratégie pour l'EOCAC. Il y a notamment été question des exemples d'avancées à mentionner dans le rapport, ainsi que des moyens d'élaborer

le rapport et des effets de la Stratégie dans les pays de l'EOCAC. Pour l'établissement du rapport, le secrétariat de l'Équipe spéciale de l'OCDE/PAE a mis sur pied un cadre de coopération permettant d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie de l'EOCAC, auquel sont associés les ministres de l'environnement des pays concernés, les organisations «facilitatrices», l'AEE et des organisations non gouvernementales.

Travail à faire

La CEE est chargée de faciliter la réalisation de plusieurs objectifs de la Stratégie. Elle encourage la mise en œuvre de la Stratégie dans le cadre des activités d'assistance technique du programme d'études de la performance environnementale, des activités de surveillance de l'environnement, des travaux menés au titre des conventions relatives à l'environnement, du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) et de la Stratégie sur l'éducation en vue du développement durable.

Parmi les activités en cours ou prévues à l'échelle sous-régionale, il convient de mentionner des projets visant à favoriser le développement de la coopération concernant les eaux transfrontières, au titre du programme de travail de la CEE relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau), ainsi que le Programme de soutien international aux pays de l'EOCAC (et de l'Europe du Sud-Est) destiné à intensifier l'action que mènent ces pays pour mettre en œuvre la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels).

ACTIVITÉ 5

INITIATIVE SUR L'ENVIRONNEMENT, L'EAU ET LA SÉCURITÉ EN ASIE CENTRALE

À la Conférence de Kiev, les pays d'Asie centrale ont lancé l'Initiative sur l'environnement, l'eau et la sécurité. Les ministres réunis à Kiev ont recommandé d'entreprendre l'élaboration d'un accord de partenariat sur les problèmes relatifs aux eaux transfrontières, à l'environnement et à la sécurité en Asie centrale, pour donner suite au Plan de mise en œuvre de Johannesburg et pour contribuer à l'Initiative sur l'eau de l'Union européenne (UE) ainsi qu'à d'autres initiatives concernant l'eau lancées dans la région. Le Comité servira de cadre pour l'échange de données et l'examen de l'état d'avancement des activités connexes.

Travail fait

Depuis la Conférence de Kiev, les pays de la région et le Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale (CAREC) se sont employés à obtenir un soutien politique en faveur de l'Initiative, notamment par le truchement de la Commission du développement durable, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et d'autres organismes de l'ONU, et ils ont signé avec l'Union européenne un mémorandum d'accord sur la coopération avec l'Initiative sur l'eau de l'UE.

Le CAREC et les pays d'Asie centrale ont mené des activités relatives à l'éducation à l'environnement, à la participation du public et aux eaux transfrontières. L'UE et le CAREC ont tenu en avril 2006 une réunion de haut niveau visant à renforcer la mise en œuvre de l'Initiative.

Travail à faire

Conformément à la Déclaration ministérielle de Kiev, les pays de la région et les organisations compétentes pourraient envisager d'élaborer un accord de partenariat pour la mise en œuvre de l'Initiative. Cet accord pourrait ensuite être soumis à la Conférence de Belgrade, pour approbation.

La CEE favorisera la mise en œuvre de l'Initiative par le biais notamment:
a) de l'initiative environnement et sécurité; b) des activités relevant de la Convention sur l'eau; et c) des programmes d'assistance aux pays de l'EOCAC, comme celui qui est exécuté au titre de la Convention sur les accidents industriels, pour mettre sur pied des activités de renforcement des capacités propres à faciliter l'application de la Convention.

Le secrétariat de la CEE continuera de soutenir l'Initiative, en accordant en particulier une assistance technique en coopération avec d'autres organisations partenaires pour les problèmes liés à l'eau et pour d'autres questions.

ACTIVITÉ 6

ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ

L'Initiative Environnement et sécurité (ENVSEC), lancée conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le PNUE, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la CEE, s'appuie sur les atouts respectifs et la présence sur le terrain des organisations chefs de file pour mener à bien trois tâches majeures: l'évaluation et la surveillance des liens entre l'environnement et la sécurité; le renforcement des capacités et des institutions; l'intégration des problèmes et des priorités en matière d'environnement et de sécurité dans l'élaboration des politiques internationales et nationales. L'initiative vise à renforcer la mise en œuvre des conventions régionales de la CEE relatives à l'environnement.

Travail fait

À ce jour, trois régions, à savoir l'Europe du Sud-Est, l'Asie centrale et le Caucase du Sud, ont fait l'objet d'évaluations. En outre, des évaluations ont été entreprises pour le Bélarus, la République de Moldova et l'Ukraine. À l'issue des évaluations, des programmes de travail ont été établis et divers projets lancés (voir www.envsec.org).

Travail à faire

Les évaluations du Bélarus, de la République de Moldova et de l'Ukraine seront menées à bien, et un programme de travail sera alors établi.

La mise en œuvre des programmes de travail prévus pour ces trois sous-régions fera l'objet d'un suivi et, si besoin est, des programmes complémentaires seront mis au point.

ACTIVITÉ 7

STRATÉGIE DE COMMUNICATION

À Kiev, les ministres avaient demandé au Comité d'élaborer, en concertation avec les principaux intéressés, une stratégie de communication visant à faire mieux connaître les problèmes environnementaux dans la région de la CEE et à mettre davantage en relief le rôle joué par le processus «Un environnement pour l'Europe» en tant que cadre d'action pour les initiatives prises dans la région en matière d'environnement.

Travail fait

À sa douzième session, le Comité a pris note de la version révisée du projet de stratégie de communication du processus «Un environnement pour l'Europe» élaborée par le secrétariat en concertation avec les parties intéressées et le Bureau du Comité, et a demandé au Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires de réviser la stratégie en vue d'un plus ample examen une fois que l'ordre du jour de la Conférence de Belgrade aura été arrêté.

Travail à faire

Le Groupe de travail préparatoire composé de hauts fonctionnaires pourrait examiner la proposition tendant à élaborer une stratégie de communication avec le concours d'un groupe de rédaction lorsque les points à inscrire à l'ordre du jour de la Conférence seront définis de façon plus précise. Il pourrait incorporer dans cette stratégie un plan de communication dans lequel seraient énumérées des mesures concrètes visant à en faciliter la mise en œuvre, pour adoption par le Groupe de travail ou son Comité exécutif en 2006.

Le secrétariat continuera d'afficher sur le site Web de la CEE les documents établis pour les sessions du Comité qui ont trait au processus «Un environnement pour l'Europe», et tiendra ses correspondants des médias constamment informés.

ACTIVITÉ 8

INTÉGRATION DES PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LES POLITIQUES SECTORIELLES

La prise en compte des préoccupations environnementales dans les activités d'autres secteurs – économiques ou sociaux – est indispensable à la bonne application des principes d'un développement écologiquement rationnel et durable. Depuis la Conférence de Rio, les activités et programmes menés dans la région de la CEE vont dans ce sens, mais des efforts considérables doivent encore être déployés sous la forme de diverses mesures et incitations d'ordre politique, juridique, institutionnel et financier.

Le Comité des politiques de l'environnement a établi des liaisons, des activités et une collaboration intersectorielles avec d'autres comités de la CEE (logement et aménagement du territoire, et transports, par exemple) et avec les organes directeurs des conventions, ainsi qu'avec d'autres organismes internationaux comme le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Il faudrait encourager davantage les programmes intersectoriels de la CEE relatifs à l'environnement de manière à soutenir effectivement

les initiatives nationales et régionales visant à accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables et, partant, favoriser le développement social et économique.

8.1 ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

À la Conférence de Kiev, les ministres se sont mis d'accord sur la mise au point d'une stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable et ont invité la CEE à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Conseil de l'Europe en vue d'arrêter une stratégie régionale en faveur de l'éducation au développement durable.

Travail fait

Comme suite à la décision prise par le Comité à sa onzième session, les participants à la réunion de haut niveau des ministères de l'environnement et de l'éducation (Vilnius, 17 et 18 mars 2005) ont adopté la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable comme instrument fonctionnel de promotion du développement durable à travers l'éducation. Ils ont également adopté le Cadre de Vilnius pour la mise en œuvre de la Stratégie, en vertu duquel ont été institués un Comité directeur CEE de l'éducation au développement durable et un Groupe d'experts des indicateurs pour faciliter la coordination et l'examen de la mise en œuvre de la Stratégie. À sa première réunion (les 13 et 14 décembre 2005), le Comité directeur CEE de l'éducation au développement durable a modifié et adopté son plan de travail, qui présente des activités d'appui à la mise en œuvre et prévoit un mécanisme de notification. Le Comité a également examiné un avant-projet d'ensemble d'indicateurs visant à mesurer l'ampleur et l'efficacité de la mise en œuvre de la Stratégie.

Travail à faire

Le Comité directeur CEE de l'éducation au développement durable tiendra sa deuxième réunion les 4 et 5 décembre 2006 pour faire le point sur l'exécution de son programme de travail. Le Comité étudiera la proposition consistant à organiser un débat de haut niveau sur l'éducation au développement durable dans le cadre de la Conférence de Belgrade pour examiner l'application de ce concept, en mettant l'accent sur les réalisations, les difficultés et les étapes suivantes au regard des six objectifs de la Stratégie de la CEE. Le résultat final des travaux du Groupe d'experts des indicateurs relatifs à l'éducation pour le développement durable sera soumis au Comité pour approbation. Le Comité examinera également les grandes lignes du rapport sur l'état d'avancement de la Stratégie, qui sera soumis aux participants à la Conférence.

8.2 TRANSPORTS, SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE), créé en 2002 sous les auspices à la fois de la CEE (Divisions de l'environnement et des transports) et du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS, vise à promouvoir l'intégration des politiques et le développement durable des transports, notamment en milieu urbain, par des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation. Il est axé sur les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) et sur ceux d'Europe du Sud-Est et sert tout particulièrement leurs intérêts.

Travail fait

À sa quatrième session (10 et 11 avril 2006), le Comité directeur du PPE-TSE a évalué les progrès accomplis dans l'exécution de son programme de travail et a donné des orientations concernant la poursuite de ce programme. Il s'est félicité du lancement du Mécanisme d'échange d'informations sur les transports, la santé et l'environnement. Il a aussi examiné les préparatifs de la troisième Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé, qui doit se tenir en 2008.

Le Comité directeur a recommandé aux pays d'opter de plus en plus pour une démarche intégrée dans l'élaboration de la politique des transports et de s'intéresser plus particulièrement aux modes de consommation et de déplacement des citoyens. Le Comité est donc convenu que les grands objectifs de la Réunion de haut niveau seraient les suivants:

- a) Renforcer l'engagement des États membres en matière d'intégration des politiques relatives aux transports, à la santé et à l'environnement au niveau national, une attention particulière étant accordée aux difficultés auxquelles les pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est sont confrontés;
- b) Consolider le rôle du PPE-TSE en tant qu'instrument permettant de favoriser une telle intégration et mobiliser les ressources et le soutien nécessaires.

Travail à faire

Le Bureau du Comité directeur du PPE-TSE, ainsi que les autres délégations intéressées, entameront les travaux préparatoires de la troisième Réunion de haut niveau conformément à un calendrier indicatif. Le Bureau a désigné des délégations «chefs de file» pour coordonner l'élaboration des propositions correspondant aux principaux objectifs de la troisième Réunion de haut niveau.

Les activités prévues dans le programme de travail du PPE-TSE se poursuivront, notamment l'organisation à Tbilissi (en principe en octobre 2006) d'un atelier consacré aux transports et à l'aménagement urbains viables.

Le Comité des politiques de l'environnement est invité à continuer d'encourager, de soutenir et de coordonner l'action menée dans les secteurs des transports, de l'environnement et de la santé en vue de mettre en œuvre le PPE-TSE et, en particulier, de préparer la troisième Réunion de haut niveau.

8.3 ENVIRONNEMENT ET SANTÉ

Des conférences ministérielles sont organisées, sous l'égide du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS, depuis 1989. Elles rassemblent les ministres de la santé et de l'environnement et d'autres parties prenantes, le but étant de parvenir à un consensus et de prendre des engagements politiques pour promouvoir un environnement sain et sûr.

Travail fait

À sa douzième session, le Comité a été informé des efforts de mise en œuvre des engagements pris à la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Budapest, 23-25 juin 2004), qui sont récapitulés dans la Déclaration de la Conférence de Budapest et dans le Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe. Celui-ci fournit aux États membres un cadre pour l'élaboration de leurs plans et politiques en matière de santé et d'environnement. La troisième réunion de l'Équipe spéciale du Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe s'est tenue à Dublin, en mars 2006.

Les ministres ont chargé le Comité européen de l'environnement et de la santé (CEES) de suivre l'application de leurs décisions et de servir de comité directeur pour la préparation de la prochaine conférence. Le CEES a tenu trois réunions en 2005 et une en mai 2006; celles-ci ont essentiellement porté sur le but prioritaire 2 du Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe, à savoir «Prévenir et réduire les conséquences sanitaires d'accidents et de traumatismes, et obtenir une baisse de la morbidité résultant d'un manque d'activité physique».

Travail à faire

Le CEES poursuivra ses activités conformément à son plan de travail et fera rapport chaque année au Comité régional de l'OMS pour l'Europe et au Comité des politiques de l'environnement de la CEE sur les progrès accomplis. La prochaine réunion du CEES aura lieu les 27 et 28 novembre 2006 dans les locaux du Centre régional pour l'environnement (CRE) de Szentendre (Hongrie) et sera axée sur la prévention des conséquences sanitaires, des accidents et des blessures et la réduction de leurs effets.

Ainsi que les ministres l'ont demandé à Budapest, l'OMS organisera une réunion intergouvernementale pour procéder à un examen à mi-parcours du processus. Cette réunion se tiendra à Vienne du 13 au 15 juin 2007. La cinquième Conférence ministérielle se tiendra en Italie, en 2009.

Le CEES collaborera étroitement avec le Groupe de travail de hauts fonctionnaires «Un environnement pour l'Europe».
